

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (UE) 2020/878

Édité le : 24/02/2026
Modèle/Rev 24/02/2026
Version : LSI_2023-2-CLP

HUILE ESSENTIELLE D'ESTRAGON BIOLOGIQUE FRANCE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

HUILE ESSENTIELLE D'ESTRAGON BIOLOGIQUE FRANCE

Nom commercial : HUILE ESSENTIELLE D'ESTRAGON BIOLOGIQUE FRANCE
Numéro C.A.S : 8016-88-4

Numéro CAS EINECS: 90131-45-6

Numéro EINECS: 290-356-5

Numéro ELINCS: -

Numéro attribué par l'ECHA: -

Numéro JECFA : -

Numéro FEMA: 2412

Numéro CoE: 64

Numéro FDA: 182.20

Nom botanique : **Artemisia dracunculus L.**
Nom INCI : **ARTEMISIA DRACUNCULUS OIL**
Qualité : **100% pure et naturelle**
REACH : **Exempté car production < 1t / an / entité légale**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel. Réservé à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : PHYTOFRANCE SAS
Complexe La Gastade
Box BP5
FR 34131 CANDILLARGUES
FRANCE
0467296425 www.phytofrance.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR-ORFILA (INRS):+33(0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Fiche de données de sécurité établie selon le **Règlement (UE) 2020/878**.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS :

(LégislationCLP)

HUILE ESSENTIELLE D'ESTRAGON BIOLOGIQUE FRANCE

AH1	Danger par aspiration 1
ATO4	Toxicité aiguë orale 4
CAR2	Cancérogénicité 2
EHA1	Dangers pour le milieu aquatique - aiguë 1
EHC2	Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2
MUT2	Mutagénicité pour les cellules germinales 2
SCI2	Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
SS1	Sensibilisation cutanée 1

H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H351 - Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Elements d'étiquetage

Classification GHS :

(LégislationCLP)

Mention d'avertissement : DANGER

AH1	Danger par aspiration 1
ATO4	Toxicité aiguë orale 4
CAR2	Cancérogénicité 2
EHA1	Dangers pour le milieu aquatique - aiguë 1
EHC2	Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2
MUT2	Mutagénicité pour les cellules germinales 2
SCI2	Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
SS1	Sensibilisation cutanée 1

H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H351 - Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../ en cas de malaise.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle selon les réglementations applicables



2.3. Autres dangers

Contient Estragole, Trans-beta-ocimene, cis-beta-Ocimene, d-Limonene, Methyleugenol, alpha-Pinene, Geranyl acetate

HUILE ESSENTIELLE D'ESTRAGON BIOLOGIQUE FRANCE

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Liste des composants à signaler :

3.1. Substances

Estragole	85.00%
CAS# 140-67-0 / EINECS# 205-427-8	
ATO4, CAR2, EHC3, MUT2, SCI2, SS1B / H302, H351, H412, H341, H315, H317	
ATE (Orale) : 1230mg/kg	
Trans-beta-ocimene	20.00%
CAS# 13877-91-3 / EINECS# 237-641-2	
AH1, EHA1, EHC2, FL3, SCI2 / H304, H400, H411, H226, H315	
cis-beta-Ocimene	15.00%
CAS# 3338-55-4 / EINECS# 222-081-3	
AH1, EHA1, EHC2, FL3, SCI2 / H304, H400, H411, H226, H315	
d-Limonene	10.00%
CAS# 5989-27-5 / EINECS# 227-813-5	
AH1, EHA1, EHC3, FL3, SCI2, SS1B / H304, H400, H412, H226, H315, H317	
Methyleugenol	6.00%
CAS# 93-15-2 / EINECS# 202-223-0	
ATO4, CAR2, MUT2 / H302, H351, H341	
ATE (Orale) : 1180mg/kg	
Geranyl acetate	3.00%
CAS# 105-87-3 / EINECS# 203-341-5	
EHC3, SCI2, SS1B / H412, H315, H317	
alpha-Pinene	3.00%
CAS# 80-56-8 / EINECS# 201-291-9	
AH1, ATO4, EHA1, EHC1, FL3, SCI2, SS1B / H304, H302, H400, H410, H226, H315, H317	
ATE (Orale) : 500mg/kg	

3.2. Mélanges

NON CONCERNE

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.

Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacryosérum. Si trouble consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion : Si les troubles persistent, appeler un centre anti-poison ou un médecin.

Vêtements souillés : Retirer les vêtements souillés et ne les réutiliser qu'après décontamination.

HUILE ESSENTIELLE D'ESTRAGON BIOLOGIQUE FRANCE

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction approprié : Poudre sèche ou eau avec additifs.

Agents d'extinction approprié : Ne pas utiliser d'eau (sans additif).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Evacuer la zone.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans porter un équipement de protection adapté comme un appareil de protection respiratoire autonome et isolant ainsi qu'un vêtement de protection complètement le corps.

6. MESURES EN CAS D'ECOULEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

Pour les secouristes : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se référer à la rubrique 8 de cette Fiche de Données de Sécurité.
Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Conserver ce produit dans un contenant adapté, hermétiquement fermé et placé sur une rétention afin d'éviter toute dispersion en cas de fuite.

HUILE ESSENTIELLE D'ESTRAGON BIOLOGIQUE FRANCE

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédé de nettoyage : Absorber le liquide répandu avec un matériau absorbant (type sable, boudins absorbants ou feuilles absorbantes).

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour toute information complémentaire, se référer à la rubrique 13.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Précaution de stockage : Conserver ce produit dans un contenant adapté, hermétiquement fermé et placé sur une rétention afin d'éviter toute dispersion en cas de fuite.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de conservation : **Conserver à l'abri de l'air, de la lumière, et à température modérée et stable. Produit stable dans les bonnes conditions de stockage et d'utilisation.**

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

8.1. Paramètres de contrôle

NON CONCERNE

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipements de protection individuelle : Porter des gants de protection, des lunettes de protection et un vêtement de protection adapté.

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

HUILE ESSENTIELLE D'ESTRAGON BIOLOGIQUE FRANCE

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Eviter le rejet dans l'environnement.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Texture :	Liquide
Couleur :	[Incolore ; Jaune pâle]
Odeur :	Aromatique, caractéristique de l'estragole avec une note anisée

9.2. Autres informations

Constituants principaux :	Estragole : méthylchavicol (50 à 90%), Trans-béta-ocimène (2 à 20%), Cis-béta-ocimène (2 à 15%), Limonène (< 10%), Sabinène (< 10%)
Pouvoir rotatoire à 20°C (°) :	[-5 ; +15]
Densité relative à 20°C :	[0.910 ; 0.960]
Indice de réfraction à 20°C :	[1.495 ; 1.550]
Point éclair (°C) :	[+65 ; +75]

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandée (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information complémentaire disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Information toxicologiques : Aucune donnée disponible.

HUILE ESSENTIELLE D'ESTRAGON BIOLOGIQUE FRANCE

Informations Toxicité Aigue :

- Orale
1 146,92 (Déterminée)
- Inhalation
Non Déterminée
- Cutanée
Non Déterminée

11.2. Informations sur les autres dangers

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Eviter le rejet dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information complémentaire disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information complémentaire disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information complémentaire disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information complémentaire disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Perturbateurs endocriniens :

Sur la base de nos connaissances, de notre historique analytique et dans la limite de nos seuils de détection, aucun perturbateur endocrinien n'a été retrouvé dans ce produit.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'information complémentaire disponible.

13. ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

HUILE ESSENTIELLE D'ESTRAGON BIOLOGIQUE FRANCE

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

ADR/ADN/RID:



IMDG:



IATA:



14.1. Numéro ONU

ADR/ADN/RID : 3082 (Code tunnel (-))
IMDG:3082
IATA :3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/ADN/RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Trans-béta-ocimène)
IMDG:MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Trans-béta-ocimène)
IATA :MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Trans-béta-ocimène)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/ADN/RID : 9
IMDG:9
IATA :9

14.4. Groupe d'emballage

ADR/ADN/RID : III
IMDG:III
IATA :III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : matière de type polluant marin

Polluant(s) marin(s) : **Trans-béta-ocimène**

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

NON CONCERNE

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OM

HUILE ESSENTIELLE D'ESTRAGON BIOLOGIQUE FRANCE

NON CONCERNE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK (pas d'information disponible).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3

- H226** Liquide et vapeurs inflammables.
- H302** Nocif en cas d'ingestion.
- H304** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315** Provoque une irritation cutanée.
- H317** Peut provoquer une allergie cutanée.
- H341** Susceptible d'induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
- H351** Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
- H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de Données de sécurité selon le Règlement 2020/878.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Liste des points modifiés : 2.2